

Le 24 février 2015

ARRETE

Arrêté du 6 février 2015 relatif au document formalisant le projet personnalisé de scolarisation mentionné à l'article D. 351-5 du code de l'éducation

NOR: MENE1502766A

Version consolidée au 24 février 2015

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 351-5 ;

Vu l'avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées en date du 9 décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 11 décembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 15 janvier 2015,

Arrêtent :

Article 1

Le modèle de document formalisant le projet personnalisé de scolarisation mentionné à l'article D. 351-5 du code de l'éducation est défini à l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2

Les références et nomenclatures applicables au projet personnalisé de scolarisation sont définies à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1er septembre 2015.

Article 4

La directrice générale de l'enseignement scolaire, la directrice générale de la cohésion sociale et la directrice générale de l'enseignement et de la recherche sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

ANNEXES

Vous pouvez consulter l'image dans le fac-similé du

JOn° 0035 du 11/02/2015, texte n° 15

Vous pouvez consulter l'image dans le fac-similé du

JOn° 0035 du 11/02/2015, texte n° 15

Vous pouvez consulter l'image dans le fac-similé du

JOn° 0035 du 11/02/2015, texte n° 15

Vous pouvez consulter l'image dans le fac-similé du

JOn° 0035 du 11/02/2015, texte n° 15

Vous pouvez consulter l'image dans le fac-similé du

JOn° 0035 du 11/02/2015, texte n° 15

Vous pouvez consulter l'image dans le fac-similé du

JOn° 0035 du 11/02/2015, texte n° 15

Vous pouvez consulter l'image dans le fac-similé du

JOn° 0035 du 11/02/2015, texte n° 15

Vous pouvez consulter l'image dans le fac-similé du

JOn° 0035 du 11/02/2015, texte n° 15

Fait le 6 février 2015.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Najat Vallaud-Belkacem

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Marisol Touraine

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du
Gouvernement,
Stéphane Le Foll

La secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,
Ségolène Neuville